

LE ROI DE LA BELGIQUE MORT ACCIDENTELLEMENT

Le roi Albert 1er, un alpiniste expérimenté, trouve la mort près de Namur en voulant grimper une montagne. — Un deuil mondial.

SON SUCCESEUR EST LEOPOLD III

BRUXELLES, 19 — Le roi Albert 1er de Belgique, une des plus belles figures de l'Europe et un héros de la dernière guerre, est mort accidentellement samedi, à l'âge de 59 ans. Un morceau de roc gelé, qui se brisa sous les doigts vigoureux de la main royale, a coûté à la Belgique son souverain bien-aimé, et entraîné au monde un monarque éminent. La tragédie s'est déroulée samedi après-midi, au cours de ce que le roi croyait devoir être une simple excursion sportive.

Albert trouva la mort sur les dernières heures de samedi, mais ses sujets n'apprirent sa triste fin que dimanche matin, au petit jour. Pendant plus de douze heures, la plus grande partie de la Belgique demeura ignorante de la triste nouvelle. Albert gisait alors sans vie, la crâne fracturé, au fond d'un ravin, près de Namur, à 22 milles au sud de la capitale belge. Seul, il avait tenté d'escalader une falaise de 200 pieds, le Rocher de Marches-Dames. Il mit la main sur une pierre qui faillissait du flanc de la falaise. La pierre se brisa sous son étreinte, et l'homme, qui avait escaladé des pas dangereux et recouvert de glace, tomba d'une hauteur de 36 pieds pour trouver la mort.

Ce ne fut qu'à 7 heures 30, dimanche matin, lorsque les cloches des églises de Liège, où se dresse le palais royal, annoncèrent par leurs notes entrecoupées la pénible nouvelle, que la capitale apprit l'accident fatal. Albert est disparu à la veille du 25e anniversaire de son accession au trône, un trône qu'il occupa magnifiquement, en vrai roi, durant les jours les plus terribles que son pays eut connus jusqu'à la Grande Guerre, et son fils, le prince héritier Léopold, qui lui succédera, est âgé de 32 ans.

Ardent sportsman, Albert aimait les sports de l'extérieur. En 1928, il avait passé à un cheveu de se tuer en étant précipité hors d'un bob-sleigh sur les fameuses pentes de St-Moritz. Dans cet accident, un des membres de son groupe fut projeté en bas d'un précipice. En 1930, il faillit perdre la vie au cours d'une ascension dans les Dolomites.

Le roi était un alpiniste expérimenté.

Bruxelles, 19 — La Belgique se prépare aujourd'hui à rendre les derniers honneurs à son souverain et à couronner son héritier du trône. Albert 1er, roi des Belges, se reposa jeudi tous les honneurs d'un pays qui se rendait à l'épave mortelle d'un roi populaire. Moins de 24 heures après ces obsèques, Léopold, prince de Brabant, sera couronné roi sous le nom de Léopold III. Il a 32 ans et la jeune reine Astride, née princesse de Saxe, en a 28.

Tout comme la reine Elisabeth, que cette tragédie a plongée dans le plus profond chagrin, le prince et la princesse du Brabant s'apprêtent à la chute mortelle du roi que plusieurs heures après qu'on eût recouvert son cadavre aux premières heures du matin, dimanche.

La fatale nouvelle les surprit en Suisse, où ils étaient en voyage de plaisance, et ils n'arrivèrent au château de Liège qu'aux premières heures de matin. C'est de là que la dépouille mortelle du roi attend le moment d'être transférée au palais royal de Bruxelles ce soir. Elle reposera en chapelle ardente jusqu'à jeudi, où aura lieu la translation à la cathédrale de St-Guthule. La dépouille mortelle du roi défunt sera la crypte royale de Liège.

Léopold III sera couronné de son trône à la constitution devant la Chambre et le Sénat assemblés vendredi. Il sera ensuite proclamé roi.

Albert 1er repose actuellement au palais de Liège. L'épave bandée qui recouvre sa tête atteste la gravité de la blessure que le roi s'était faite en tombant samedi soir dans le ravin près du village de Remur, 22 milles au sud de Bruxelles. Le visage ne porte aucune marque, sauf deux coupures au-dessus de l'œil droit. Lorsqu'on descend la colline les larmes étaient abondamment distillées l'une de l'autre.

Tout indique qu'il fut tué raide ou ne vécut guère après la chute.

Cité Vaticane, 19 — Le Pape Pie XI a appris la nouvelle de la mort du roi Albert de Belgique, avec une expression de très vif chagrin, hier immédiatement, il rédigea un message personnel à la reine Elisabeth, disant :

"Nous participons personnellement à la profonde douleur qui vous afflige et nous vous adressons nos plus chaudes paroles de condoléances. Nous sommes profondément peints par la pénible nouvelle qui a blessé le cœur de Votre Majesté et plongé la famille royale, le gouvernement et les citoyens de cette noble nation dans le deuil."

"Nous vous présentons nos plus sincères condoléances et nous implorons de Dieu la paix du juste pour l'âme d'un souverain aussi aimé et aussi méritant, et nous demandons la grâce de la consolation céleste pour Votre Majesté, la famille royale, et toute la nation si cruellement éprouvée."

Le Saint-Père se retira ensuite dans ses appartements pour prier pour le repos de l'âme du roi Albert.

Paris, 19 — La mort tragique d'Albert 1er, qui fut un si indéfectible ami de la France durant la guerre et après, a créé dans ce pays une profonde impression mêlée de quel que tristesse à l'heure où il devient à nouveau urgent pour Belges et Français de faire face à l'Est. Les drapeaux sont en berne sur tous les édifices officiels. La presse française est unanime à faire l'éloge d'Albert 1er dont le dernier voyage en France remonte à 1933 seulement.

Londres, 19 — La Grande-Bretagne a pleuré hier la mort du roi Albert comme s'il s'était agi de l'un des siens, tellement avaient été étroites les relations de ce souverain avec le peuple anglais, durant la guerre et subsequmment.

Hier après-midi, le deuil officiel fut annoncé et tous les drapeaux furent mis en berne dans Londres.

Faites des Elections

Suite de la page 1

d'environ un million de dollars, en octobre suivant.

Cependant le discours fait allusion à un comité qui sera chargé d'étudier les conditions de vente des produits domestiques. Il espère que l'enquête qui sera conduite à ce propos embrassera les activités des pêcheurs aussi bien que des agriculteurs et ceux qui sont dans l'industrie.

M. Dymart félicite le nouveau premier ministre et rappelle que c'est l'hon. M. Tilley qui, il y a quelques années, proposait le nom de l'hon. M. Bennett comme chef du parti conservateur, dans une convention dans l'Ouest. Une faveur en attire une autre, dit le vieil adage.

Il souligne l'entrée de l'hon. M. Cockburn dans le cabinet et démontre que les comités du sud ont le monopole des ministères — sauf celui des Travaux publics qu'occupe "l'Étoile du Nord".

Au nom de l'opposition, M. Dymart demande que le gouvernement mette à l'épreuve cette popularité dont il prétend jouir chez le peuple, en se présentant devant l'électorat. Le gouvernement devrait au moins remplir les sièges vacants de Madawaska et York.

Le chef de l'opposition compare ensuite les revenus de la coupe du bois de 1929 à 1934, et de 1929 à 1933 ainsi que le coût d'administration du service forestier pour les mêmes périodes et démontre que si les revenus ont diminué de moitié les dépenses ont augmenté d'un tiers.

M. Dymart regrette que le discours du trône ne mentionne rien au sujet du malheur reconnaissable que les habitants doivent recevoir dans les chantiers. Il rappelle les plaintes nombreuses, qui ont surgi dans les comités de Restigouche et Gloucester dans les journaux et sont dans les échos, les demandes faites au premier ministre pour remédier à cet

tel état de choses et la réponse du premier ministre qu'un journal de Campbellton a décrit comme "un document arrogant, intolérant et méprisable".

Et pour terminer son discours, après avoir fait un exposé de notre situation, l'hon. M. Dymart propose l'amendement que nous avons mentionné au début, secondé par M. Clavis Richard, de Gloucester.

LE PREMIER MINISTRE Dans un long discours le premier ministre s'est efforcé de répondre aux critiques du chef de l'opposition et il a été interrompu à plusieurs occasions pour donner plus de détails sur certaines assertions.

Le premier ministre déclare réaliser l'énorme responsabilité qui pèse sur ses épaules depuis qu'il occupe son poste. Il dit qu'il entend la voix du peuple demander au gouvernement de l'action par une législation constructive et une administration prompte et efficace.

Et sa réponse, c'est que le gouvernement est prêt à donner cette action. Les suggestions pratiques faites au gouvernement seront vite acceptées; les autres seront rejetées promptement, sans faire attendre des semaines.

Le premier ministre fait un relevé de la situation forestière pour démontrer que la coupe de bois a augmenté considérablement cette année; de même dans l'industrie minière.

Quant au chômage, le premier ministre se dit heureux de constater que d'une façon générale la situation s'est améliorée. Parlant du cas de la population de Richardsville d'où une demande de secours lui a été envoyée récemment, M. Tilley ne voit pas pourquoi la municipalité de Restigouche ne peut venir en aide à ces gens. Il donne des chiffres pour montrer que la situation financière de la municipalité est bonne et que celle-ci devrait contribuer sa part pour secourir ses chômeurs. C'est en avril 1933 que le nombre de chômeurs a été le plus grand; 12,464 familles, ou environ 60,000 personnes ont reçu à cette date du secours direct. En septembre dernier ce nombre avait diminué à 2,931.

Les pêcheurs ont reçu de l'aide sous forme de bonus et c'est pour maintenir les opérations de la Port Royal and Paper Co. que le gouvernement et la municipalité de St-Jean ont consenti à garantir un emprunt que cette compagnie a fait aux banques.

Le premier ministre parle du camp de Sunbury et se déclare satisfait du succès de cette entreprise à date. Il y a actuellement environ 500 hommes au camp, venant des différents comités de la province. Au sujet de la confection des routes à surface dure, dont le fédéral paiera la moitié du coût, le premier ministre dit qu'il fournira plus d'informations lorsque le bill sera présenté.

Au sujet de l'amendement du chef de l'opposition le premier ministre ne voit pas pourquoi attendre après le rapport d'une commission d'enquête alors que le gouvernement fédéral est disposé à écouter attentivement les réclamations des provinces maritimes. Peut-être, dit-il, le chef de l'opposition a espoir que son parti revienne au pouvoir à Ottawa et que le peuple recevra du tawa. Il pourra ainsi obtenir crédit gouvernement fédéral.

M. Tilley donne un rapport de l'état financier des différentes municipalités de la province et déclare que c'est faire erreur que de dire que les municipalités sont accusées à la banqueroute. Il n'y a aucune raison, dit-il de s'alarmer et, comme premier ministre, il ajoute qu'il sera toujours heureux de recevoir des suggestions qui seront de nature à promouvoir les intérêts des habitants de cette province.

Les députés qui ont pris part au débat à la suite des chefs sont: R. J. GIL, libéral, Northumberland; Dr M. L. Jewett, ministériel, York; A. J. Doucet, libéral, Gloucester.

Madawaska, Me

Continue from page 2

sum of \$136 20

—Mrs Johnny Ayotte of Van Buren was the guest of Mr and Mrs George Gardner Tuesday

—The Daughters of Isabella will hold their second social meeting Tuesday evening February 27th in Parochial Hall. All the members are invited to attend

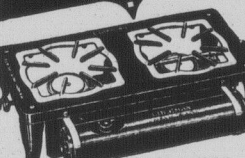
The following committee will be in charge: Adeline Carrier, Chairman, Helen Carrier, Caroline Beaulieu, Emely Carrier, Eva Choismut, Corinne E G Cyr, Marie A Daigle, Mary Frechette, Alma Cyr Beaulieu and Eva LeBel

—Rev F. Roderick Menard of Little was the guest of Rev E. Ouellette Tuesday evening. The Lenten Sermon was given by Rev F. Menard while here

—Misses Mabel Byran and Claudia Cannan left Wednesday on the excursion for Boston

—Willie A. Daigle left Wednesday on a business trip to Bangor and Waterville

Have You Seen the Coleman Handy Hot Plate?



You'll like this sturdy little stove. It meets practically every cooking need in kitchens, cottages, home laundries, dairies; in fact, any place where clean, quick cooking heat is required. Carry and use it anywhere. It makes and burns its own gas from untreated motor fuel. Lights instantly with a clean, blue-gas cooking flame. Available in Maroon Brown baked enamel or Soft Green porcelain finish. Priced surprisingly low.

The Coleman Lamp & Stove Co., Ltd. Toronto, 8, Ontario (HFX)

ASK YOUR DEALER

ATTENTION !

La chasse au Chevreuil est maintenant prohibée. La loi est sévère pour ceux qui ne se conforment pas à ses exigences. Soyez généreux. N'allez pas détruire le gibier inutilement.

Publié par le Club de Chasse et de pêche du comté de Madawaska dans l'intérêt du comté, pour la préservation de nos ressources naturelles

A VOTRE SERVICE !

G. T. KENNEDY

Assurance Générale

89, rue de l'Eglise — Edmundston, N.-B.

Représentant les principales compagnies d'assurance : Vie, Feu et Accident-maladie.

JE NE M'OCCUPE QUE D'ASSURANCE — C'EST MA PROFESSION

NOTICE OF SALE

To Thomas B. Martin, of the Parish of St. Andre in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, Emeline Martin, of the said Parish of St. Andre, Widow, and all others whom it doth or may in any wise concern :

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that there will be sold at public auction, in front of the Law Offices of John M. Keeffe, at Grand Falls, N. B., on Friday, the 13th day of April, A.D. 1934, at two o'clock in the afternoon, all that certain lot of land situated in the Parish of St. Andre aforesaid, known and distinguished as Lot Number 162, below Powers Creek, in Block One, containing 72 acres more or less, which said lot of land is more particularly described in a certain Indenture of Mortgage from the said Thomas Martin and Emeline Martin, his mother, to me, the undersigned, Cyrille J. Bérubé, of Caswell, in the State of Maine, one of the United States of America, Farmer, which said Mortgage is dated the 22nd day of March, A.D. 1922, and is registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, under official number 22593, excepting and reserving therefrom all that part of said lot, which said part of said lot was conveyed by a certain Deed made by the said Thomas Martin and others, to Pierre Martin, by deed dated May 3rd, A.D. 1930, and which said Deed is duly registered in the office of the above mentioned Registrar of Deeds. **TOGETHER WITH** all the buildings, improvements and appurtenances to the same belonging or appertaining. The above sale will be made pursuant to a power of sale contained in said Mortgage, default having been made in the payment of the principal moneys and interest there by secured.

Dated the 12th day of February A.D. 1934

Cyrille J. BÉRUBÉ, John M. KEEFFE, Mortgagee Solicitor for Mortgagee 95c-15c.

NOTICE OF SALE

TO Aurore Michaud Albert of the City of Montreal, Province of Quebec and Emile Albert, her husband, and all others whom it may concern :

NOTICE IS HEREBY GIVEN that by virtue of a power of sale contained in an Indenture of Mortgage made by Aurore Michaud Albert and Emile Albert, her husband, to Richard Sullivan and Henry J. Sullivan, and assigned to Maxime Albert on the 25th day of February, A.D. 1926 :

THERE WILL BE SOLD for the purpose of satisfying the principal money and interest secured by the said Mortgage, default has been made in the payment of the same as therein provided, at public auction, in front of the Court, House in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, and Province of New Brunswick, on Saturday, the 31st day of March, A.D. 1934, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, all the lands and premises described in the said Indenture of Mortgage as follows : —

"All that certain piece or parcel of land and premises situated, lying and being in the Parish of Saint-Hilaire in the County of Madawaska and Province of New Brunswick being described and bounded as follows : — Beginning at a stake on the north side of the highway road between the division line of lands of Victor Albert and Reverend Father Thomas Albert, thence running north to the Temiscouata Railway line a distance of about two hundred feet to a stake at the station road, thence south running along said station road sixty feet to said Vital Audibert's line running west one hundred feet to another stake; thence south along the division line between Victor Albert and said Vital Audibert, running a distance of one hundred and fifty feet to the said highway road to a stake and thence running west along the said highway road a distance of about one hundred and thirty-five feet to the place of beginning; containing two acres more or less. Together with all the buildings, improvements, and appurtenances to the said lands and premises belonging."

Dated the nineteenth day of January, A.D. 1934

Maxime Albert, per C. J. LEBLANC, Atty Assignee of Mortgage. Solicitor for Assignee. 45c-15c.